



2024/077

nomenclature: 5.4.3

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET: Délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian GONZALES, 9ème adjoint

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, fixant à neuf le nombre des adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christian GONZALES en qualité de 9ème adjoint au Maire, en date du 23 mars 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 9ème adjoint

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Christian GONZALES, 9ème adjoint, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux fonctions afférentes au secteur de la commission «SPORT ET LOISIRS». Cette commission aura charge le travail partenarial et le conventionnement avec les associations à caractère sportif, la promotion et la diffusion des activités et des pratiques sportives et de loisirs, et la gestion du calendrier et des équipements sportifs.

Article 2: A ce titre, Monsieur Christian GONZALES, 9ème adjoint, est délégué pour signer les correspondances courantes relatives à ce domaine.

Article 3: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX et au comptable public.

Article 4 :Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tarnos le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la Commune le 25/03/2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

